

# RÉCOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-480351

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) **3090**

Matricule : **3090** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

**SAMORAH AHMED**

Date de naissance :

**1.1.1952**

Adresse :

**649 Hay Cesa Lam Eljadida**

Tél. : **0675290926**

Total des frais engagés : **817,90** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr EL BELIDI Richa  
M. C. C. C. n° 10  
Institut 61 Coups  
Casablanca  
Hay Essalam 1, 11 116 - El Jadida**

Date de consultation : **23/10/19**

Nom et prénom du malade : **Samorah Ahmed**

Age : **68**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

**HTA - goutte + diabète**

**MUPRAS**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **El Jadida**

Le **01 NOV. 2019**

Signature de l'adhérent(e) :

**ABDALLAH**

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			100 D.H.	INP: 10666666666666666666666666666666 DR. RABEELIDI Aicha Institut de Général C. J. C. Couplé Hôpital Essalam - 11111111111111111111111111111111

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. RABEELIDI Aicha</i>	23.11.19	717.90 D.H.

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

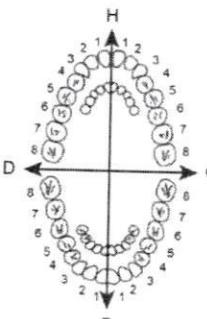
### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

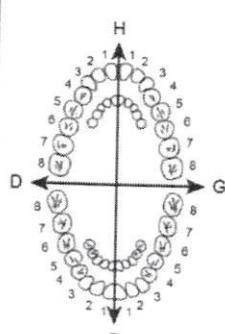
#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				1111111111
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION



### ODF PROTHÉSES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# ORDONNANCE

**Dr EL BENDI Licha**  
 1<sup>er</sup> étage Centrale  
 Institut des Couples  
 Casablanca  
 Tel: 03 31 715 - El Jadida

El Jadida Le: 23/10/19

PPU 149DH70 05/12/22 11253-2  
 EXP 149DH70 05/12/22 11253-2  
 LOT 149DH70 05/12/22 11253-2

PI SAMORAH

149,70

3 ml Dipetzan

31,30

20 mg Zyloric

73,80

3 ml TXOR 90 mg

163,70

6 ml Soclar

PPU 717,90

Pharmacie Hay Essalam  
 Dr. SIRRI JUHAM  
 Imm. 20, M  
 Errabiya  
 Residence  
 Tel: 0523357029 El Jadida

PPU 55

18- methyl 235 185

N° 2  
 PPA 149DH70 05/12/22 11253-2  
 EXP 149DH70 05/12/22 11253-2  
 LOT 149DH70 05/12/22 11253-2

PPU 31,30  
 EXP 2022 06/2021  
 LOT 82499 94075 1

PPU 730DH70  
 EXP 06/2021  
 LOT 94075 1

PPU 163,70 DH

**Dr EL BENDI Licha**  
 1<sup>er</sup> étage Centrale  
 Institut des Couples  
 Casablanca  
 Tel: 03 31 715 - El Jadida